

# Le Piqué N° 49

**Journal de botanique appliquée  
aux Cactus, aux Plantes Succulentes, et aux Plantes d'Acclimatation**

*Le journal des cactophiles francophones*

ISSN 1022-5684 / juin 2000

\*\*\*\*\*

Informations et annonces doivent être envoyées au Président fondateur: D. MASSON, 45 rue de la Terrassière, CH-1207 Genève. Publication de l'association Le Piqué servant d'intermédiaire entre les amateurs, les professionnels et les scientifiques. Les articles sont sélectionnés par un comité de lecture et leur diffusion n'engage que leurs auteurs. Aucune reproduction, sous quelque forme que ce soit n'est autorisée sans l'accord de la rédaction. Le journal est distribué à tous les membres de l'association.

\*\*\*\*\*

**ÉDITORIAL** par Daniel Masson

## **LA CITES ... UN MAL NÉCESSAIRE !!!**

Rien est parfait dans ce bas monde et ce n'est pas un lieu commun que de le rappeler. Surtout pas les botanistes qui, par excès de zèle, ont souvent participé par le passé à la dévastation de stations de plantes rares avec comme légitimation le but de servir la science. Beaucoup d'espèces n'existent aujourd'hui qu'entre des feuilles de papier dans les herbiers et nous ne connaissons pas d'autres stations que celle du lieu de la découverte. Quel dommage irréparable ! La science est gagnante mais la nature se rétrécit.

Depuis, quelques décennies les choses ont relativement changé dans certains pays comme les nôtres et une prise de conscience généralisée de préservation des espèces (ou plus globalement des génomes) s'est installée avec des ardents défenseurs de la nature.

Une régulation internationale s'en est suivie sur le commerce et le transport d'animaux et de plantes à travers le monde. C'est la fameuse convention de Washington que les services de douane et les agents de la CITES vous obligent à respecter.

Sur le fond, l'idée paraît simple et bonne et surtout profitable aux espèces en voie de diminution dans leur nombre et souvent exploitées commercialement.

Seulement voilà, il y a un revers à cette limitation globalisée : elle s'applique aveuglement sans tenir compte des réalités locales. Les pays qui recèlent ces organismes vivants recherchés ne sont pas les pays consommateurs. Il y a ceux qui cherchent à vendre d'un côté (souvent sans connaissance particulière sur la biologie des êtres, sans moyens financiers et sans véritables lois internes au pays liées à la protection) et ceux qui cherchent à acheter de l'autre par tous les moyens, car il faut le reconnaître...il y a un marché.

Vouloir faire de la protection en se transformant uniquement en état policier ne me paraît pas la bonne solution et semble même agir à l'encontre du but recherché. Cette attitude fait juste monter les prix et un énorme marché noir s'installe entraînant encore plus de dégâts dans les populations naturelles "intéressantes". Interdire le transport de plantes n'est pas la bonne solution lorsque l'on voit des gouvernements soi-disant "protecteurs" laisser construire routes, barrages,

lotissements sur des lieux à plantes rares bien connus de tous les spécialistes.

La véritable protection consisterait à propager dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, toutes ces espèces dans de véritables pépinières. L'offre serait alors abondante et il n'y aurait plus de problème de dévastations sauvages des sites, de braconnage et de pillage conscient. Malheureusement, comme toujours en pareil cas, les seules solutions bon marché qui puissent être imposées facilement sont l'interdiction et la répression (pouvant aller jusqu'à la prison!).

La CITES n'est donc qu'un pis-aller auquel il faut se soumettre actuellement mais c'est le seul garde-fou dont on dispose contre les abus visibles de certains négociants et trafiquants. Un exemple récent du défaut de l'application stricte des mesures CITES imposées est *Geohintonia mexicana* : découverte fantastique en fin de XXème siècle sur sol gypseux mexicain. Comme ailleurs, le gouvernement mexicain veut protéger en mettant l'espèce immédiatement sous forte protection. Rien de la plante n'a théoriquement le droit de circuler. Mais petit à petit, tout le monde va voir la plante sur le terrain. Des graines s'échappent mystérieusement du pays et des jeunes plantes apparaissent curieusement chez les habitués des pays de l'Est qui vendent à des prix exorbitant aux collectionneurs qui cachent alors leur méfait. Pendant ce temps, le génie civil mexicain poursuit sa longue expansion en ignorant le rare et le beau. Les Mexicains sont vexés car ils ont perdu le monopole sur la commercialisation de cette source de revenu mais ils n'ont rien fait pour protéger cette plante et la reproduire artificiellement. D'autres s'en sont chargés illégalement. **OU EST LA RAISON ? OU EST LE BON SENS ?** La protection excessive ne peut empêcher la marche du monde. Interdire la diffusion à grande échelle des parties des plantes (dont les graines) est une aberration. Le monde est fou diront certains et nos volontés d'agir se contredisent de plus en plus souvent. Un autre exemple pris au hasard : lors d'une manifestation internationale que j'ai organisée, j'ai mis en contact des représentants de la CITES et des collectionneurs à la réputation internationale. Profitant de cette rencontre, des échanges multiples d'idées et des confidences sur les expéditions, ne voila pas qu'un amateur de grande qualité se fait fouiller comme un voleur lors du retour d'un voyage peu de temps après la

manifestation... sous prétexte de faire un exemple chez les personnalités à risque! On croit rêver surtout lorsque l'on connaît le collectionneur en question. Pourtant on est presque au XXIème siècle et... en Suisse! S'il est bien naturel et nécessaire de stopper les abus, d'interdire le pillage inconsidéré par des personnes mal intentionnées ou inconscientes, il faut également et absolument reproduire artificiellement tout ce qui vit sur terre de manière à ne pas sacrifier les populations naturelles connues. Il est donc fondamental de préserver par tous les moyens notre environnement et aux formes de vie qui le composent mais encore faut-il le faire dans le bon sens et ne pas entraver les bonnes volontés. Appliquer depuis un bureau des directives généralisées à l'ensemble de la planète me paraît ne pas vouloir tenir compte des modes de vie et des habitudes dans les diverses régions du monde. S'est fermer les yeux sur la réalité et exercer un pouvoir global allant dans le sens de la mondialisation. Mais s'est aussi la voie de l'échec car ces dispositions sont finalement fantoches et suivies par personne. Aujourd'hui encore, les tracasseries sont tels au passage en douane pour qui veut être honnête que la plupart des amateurs ne déclarent même pas ce à quoi ils ont droit et cachent, le temps de traverser la frontière, des plantes dans la trousse de toilette ! Tout ceci tourne à l'absurde. A quand une réelle protection avec une mise en place des moyens pour une lutte efficace contre l'ignorance... ignorance des trafiquants (qui ne voient que le profit rapide), ignorance des autorités (qui mettent en place des chartes inapplicables dans leurs principes), ignorance des douaniers (qui n'ont pas une formation permettant de faire une distinction rapide entre une plante prélevée dans la nature, une plante cultivée, une plante de type hallucinogène, une plante de collection, etc.), ignorance de l'administration (qui conserve des semaines voire des mois en quarantaine des plantes fragiles qui ont soif et aimeraient un peu de lumière). Que de pertes de spécimens par des gens qui se disent bien intentionnés et sont les représentants de la loi. Comme il est décourageant de devoir faire comprendre à ses amis qu'il est nécessaire de respecter ces lois (même pour une seule plante) alors que la télévision montre régulièrement des paysages massacrés par une urbanisation sans scrupule !

Pourtant, une fois de plus je vais le faire et, en ce début de vacances, je demande à ce que tous les Piqués soient attentifs à respecter les autorisations d'usage dans les pays traversés et/ou visités. Je rappelle que la législation locale prime sur les recommandations de la CITES et qu'elles sont parfois encore plus contraignantes. Il faut donc se renseigner avant le départ pour savoir s'il est possible de ramener une(des) plante(s). Pour le Mexique s'est exclu car il est défendu de sortir du pays avec un végétal. Il en est de même pour certains pays d'Asie. Pour beaucoup de pays, la récolte est totalement interdite et les autorisations sont rares, souvent liées à un besoin particulier qu'il faut pouvoir justifier (recherche scientifique). Dans ce dernier cas, le nom des espèces récoltées et le nombre de spécimens doit être approuvé par l'autorité compétente avant le départ. C'est le cas de l'Afrique du Sud, du Lesotho, du Swaziland, etc. Pour d'autres pays, le certificat sanitaire

est primordial et ne peut être obtenu que si la plante provient d'une pépinière et qu'elle est bien déterminée (ceci exclut les dons faits par des amis !). Dans le cas des Etats-Unis c'est à peu près la totale : il faut un certificat phyto valable pour la sortie et une autorisation CITES qui n'est pas des plus facile à obtenir. De toute manière, vous êtes obligés de passer par un pépiniériste qui connaît bien la méthode et lui seul peut vous éviter de perdre beaucoup de temps et vous décourager. Une fois que vous êtes dans l'avion, vos plantes ne sont pas sauvées pour autant : il vous reste à affronter le pays d'accueil. Que se soit la Suisse ou la France, le rituel est à peu près le même et les douaniers ont été fabriqués dans un moule relativement identique. **Nos législations vont plus loin que ne l'exige les annexes CITES.**

Comme nos douaniers ont peur de laisser passer quelque chose de suspect, les ennuis commencent. Une plante qui sort de l'ordinaire intrigue un douanier, qui appelle son chef, qui sort un vieux papier sur lequel ne sont inscrites, en fait, que les espèces autorisées (environ une cinquantaine). Autant dire que votre cactus n'en fait partie. En plus, si vous n'avez pas de papier en règle (permis CITES, certificat phyto) vous pouvez dire adieu à votre plante qui est confisquée par le service des douanes. Si, en plus, elle n'a pas été déclarée, voire cachée dans un sac, vous risquez l'amende (salée) et même la prison. Je rappelle pour mémoire qu'il y a quelques années, un groupe de visiteurs au Mexique se prétendant d'une grande association francophone a été arrêté en étant porteur d'une centaine de spécimens rares dans des valises. L'amende a été de plusieurs milliers de francs, un risque de peine de prison a été prononcé et diffusé par voie de presse. On ne plaisante pas avec les cactus !

Je peux vous conseiller de vous faire expédier vos plantes par un pépiniériste. Les frais liés à un envoi par avion sont minimes en rapport aux ennuis et à la perte de temps que vous risquez en les transportant vous-même. Les méthodes d'emballage sont parfaites actuellement et l'expéditeur prévoit tous les papiers en règle. Seules les plantes répondant à l'ensemble des critères sont ainsi expédiées.

Dans tous les cas, où que vous vous rendiez cet été, faites tout dans les règles et BONNES VACANCES.